



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE  
BOISSONS  
CATEGORIE**

Je soussigné(e) Picard  
Prénoms Georges Alain  
Profession ou qualité membre du bureau syndicat CGT Fromageries Occitanes  
Domicile 8, avenue des Acacias  
31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un  
débit de boisson temporaire

A Villefranche de Lauragais

Du 26/03/2023 au 26/03/2023

A l'occasion de (1) concert au foyer rural

(1) Indiquer le motif : foire,  
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 20/03/2023

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la  commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du  
code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités  
territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

**Arrête :**

Le syndicat CGT Fromageries Occitanes

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de  catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 26/03/2023

de 19 heures.

Au 26/03/2023

Jusqu'à 23 heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 20/03/2023

